

la Croix-Rouge internationale; de plus elles définissent la participation des gouvernements à ce mouvement humanitaire, qui par ailleurs est libre et non officiel. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge est une fédération de ces sociétés et de celles du Croissant-Rouge; son activité nationale et internationale a pour objet de contribuer à la santé et au bien-être publics. Un autre organe de la Croix-Rouge internationale, la Commission permanente, qui en principe ne participe pas aux conférences internationales, a déployé à la Nouvelle-Delhi une activité discrète, mais très importante. Cet organe exerce l'autorité dans l'intervalle des conférences, qu'il lui incombe également de réunir.

### Les commissions

La Conférence a duré du 28 octobre au 7 novembre 1957. Elle a été précédée de séances du Conseil des gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, inaugurées le 24 octobre. Les séances plénières de la Conférence ont eu lieu les 28 et 29 octobre (séance spéciale) et les 5, 6 et 7 novembre. Le gros de la tâche a été exécuté les 29, 30 et 31 octobre, le 1<sup>er</sup> et le 2 novembre au cours des réunions des trois commissions créées à la première séance plénière: Commission du droit humanitaire, Commission des questions médico-sociales et Commission générale. Les délégations des gouvernements se sont intéressées surtout aux débats de la première, qui portaient sur des questions controversées rejoignant des différends idéologiques. Les questions d'ordre technique ont été traitées par les deux autres commissions, au sein desquelles les discussions ont été fécondes et harmonieuses. Les travaux accomplis de jour en jour, les problèmes de la Croix-Rouge internationale et, à l'exception de quelques-unes, les recommandations relatives à l'activité future, ont été approuvés à l'unanimité. Les débats ont porté sur divers secteurs d'activité, notamment sur les suivants: premiers soins, transfusions de sang, secours internationaux, financement, éducation et information, relations entre les sociétés nationales et leurs gouvernements respectifs.

La Conférence devait d'abord avoir lieu dans les premiers mois de 1957, mais elle fut différée par suite de l'affaire de Suez. De nombreux aspects de la Conférence intéressaient tout spécialement le Gouvernement canadien et la Société canadienne de la Croix-Rouge. Celle-ci, qui, par tradition, témoigne un vif intérêt pour les aspects internationaux de la Société, avait organisé à Toronto, en 1952, la XVIII<sup>e</sup> (1). Comme on s'y attendait, une bonne partie des travaux exécutés à la réunion de 1952 ont porté fruit à la XIX<sup>e</sup> conférence. Le thème de la conférence: protection de la population civile en temps de guerre, sa tenue dans un pays du Commonwealth, et les liens d'amitié noués au cours des années entre les membres canadiens et les membres indiens de la Croix-Rouge, tout contribuait à intensifier l'intérêt des deux délégations du Canada.

### Engins atomiques

Deux points de l'ordre du jour avaient trait à l'utilisation et à l'essai des engins nucléaires. Membre depuis longtemps du Sous-Comité du désarmement des Nations Unies, le Gouvernement canadien craignait que ces questions compliquées et litigieuses ne fussent exploitées par la propagande communiste, d'autant plus que leur inscription avait été proposée par des non-communistes. Le Comité international de la Croix-Rouge avait rédigé pour la Conférence, après une étude longue et minutieuse, un document intitulé "Projet de règles tendant à limiter les dangers auxquels la population civile est exposée en temps

1) Affaires extérieures, Vol. 4 n° 9, septembre 1952, pp. 310-315.